

Centre hospitalier de la Dracénie
DECISION N° 2025.032

Annule et remplace la décision 2023.075

Objet : Attributions et délégation de signature à Madame Anaïs AUCLERT-PINCHON

Le Directeur Général du Centre hospitalier de la Dracénie et de l'EHPAD SSIAD Bouen Seren de Bargemon en direction commune,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu les articles 10 et 11 du Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'annexe II de l'article 8 de l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L315-17 ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) de Monsieur Denis ROBIN ;

Vu la convention de direction commune signée du 14 septembre 2018 entre le Centre hospitalier de la Dracénie et l'EHPAD-SSIAD BOUEN SEREN de Bargemon ;

Vu l'arrêté du 27 février 2023 portant désignation de Monsieur Ludovic VOILMY en qualité de Directeur Général du Centre hospitalier de la Dracénie à Draguignan et de l'EHPAD-SSIAD Bouen Seren à Bargemon (Var) ;

DECIDE

Article 1 : Madame Anaïs AUCLERT-PINCHON, Directrice Adjointe, est nommée Directrice de la Logistique du Centre hospitalier de la Dracénie. À ce titre, elle est en charge des services logistiques comprenant le magasin général, la régulation des transports sanitaires, les transports internes, la blanchisserie, la restauration, l'hôtellerie et l'intendance de site, le bio-nettoyage des locaux communs hors unités de soin ainsi que la gestion de la désinfection incluant le traitement des déchets et du linge sale.

Madame Anaïs AUCLERT-PINCHON est également nommée Directrice de la Qualité et des Usagers. Dans ce cadre, elle est responsable de la qualité, de la gestion des risques, des parcours patients, des usagers et de la coordination de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles au sein du Centre hospitalier de la Dracénie.

Article 2 : Délégation lui est donnée à l'effet de signer tous documents, décisions, courriers et actes relevant de sa direction pour le Centre hospitalier de la Dracénie et l'EHPAD SSIAD Bouen Seren au nom de la direction commune.

Dans ce cadre :

Article 3 : Délégation lui est donnée pour tous actes dressés et toutes décisions prises en tant que directeur de garde conformément au tableau de garde hebdomadaire dressé pour l'établissement.

Article 4 : Le délégataire devra rendre compte régulièrement auprès du chef d'établissement des décisions prises dans le cadre de la présente délégation de signature.

Article 5 : La présente décision entre en vigueur le 7 juillet 2025. Les décisions antérieures en la matière sont abrogées.

Article 6 : La présente décision sera affichée et notifiée à :

- ◆ Mesdames et Messieurs les directeurs adjoints,
- ◆ Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Surveillance,
- ◆ Monsieur le trésorier du Centre hospitalier de la Dracénie.

Article 7 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux qui sera porté devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et de son éventuelle publication pour les tiers.

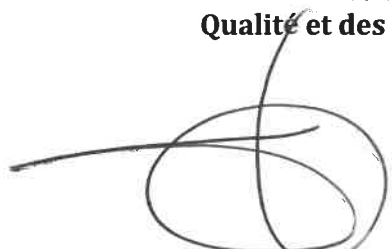
Fait à Draguignan, le 7 juillet 2025

Le Directeur Général,



Ludovic VOILMY

**La Directrice de la Logistique, de la
Qualité et des Usagers,**



Anais AUCLERT-PINCHON